



Nevers, le 28 janvier 2015

SNUipp-FSU 58
Bourse du travail
58000 NEVERS

**A M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale de la Nièvre**

Objet : SMA et déclaration préalable d'intention de faire grève

Monsieur le Directeur Académique,

Dans le cadre de l'appel de notre fédération et de notre organisation syndicale à une journée de grève le 3 février prochain, nous tenons à vous rappeler notre opposition à la Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire du 20 août 2008.

Pour le SNUipp-FSU, tant les délais exagérément longs du dispositif « d'alerte » préalable au dépôt d'un préavis qui interdisent notamment l'organisation d'une grève pour protester contre un événement à caractère imprévisible, que l'obligation faite aux agents de déclarer préalablement leur intention de participer à une grève constituent des entraves au droit de grève des enseignants des écoles publiques.

Dans ce cadre, nous avons décidé d'appeler la profession à abandonner la procédure de déclaration préalable lors de la journée de grève du 3 février et nous nous opposerons à toute mesure disciplinaire qui serait prise à l'encontre des agents.

Notre secrétaire général, Sébastien Sihr, a écrit au ministère pour l'en informer.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Christophe Bolle